

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL192

présenté par

Mme Magnier, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, M. Herth, M. Vercamer, M. Pancher,  
Mme Auconie, M. Favennec Becot et M. Bournazel

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

« Au premier alinéa de l'article L. 5221-7 du code du travail, les mots : « à certains activités professionnelles ou » sont supprimés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de retirer la condition d'autorisation de travail à certaines activités professionnelles pour les demandeurs d'asile.